

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-269

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Vu les directives européennes portant coordination des procédures de passation des marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018,

Considérant que le Code de la commande publique, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, rappelle la réglementation applicable aux marchés publics dont notamment le respect des grands principes de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures,

Considérant que l'application de ces principes impose que des règles internes soient formalisées à travers un règlement de la commande publique,

Considérant que le principe de transparence des procédures, visé par la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 relative à la commande publique, implique que ce règlement interne de la commune de Libourne soit rendu public,

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/2019
ID : 033-213302433-20191218-DELIB19_12_269-DE

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil Municipal :

-adopte le règlement interne de la commande publique annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 23.12.2019 et de la publication, le 23.12.2019
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
BUISSON, Maire
de Libourne



SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-270

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAUPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS

ADHÉSION DE LA VILLE DE LIBOURNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES
PORTANT SUR L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER INITIÉ PAR LA
CALI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la volonté de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) et de la Commune de Libourne de s'engager dans la mutualisation de leurs achats afin d'en réduire les coûts, dans le sens d'un intérêt budgétaire partagé,

Considérant que la constitution d'un tel groupement implique la signature d'une convention constitutive approuvée par ses membres : La Communauté d'agglomération du Libournais et la Commune de Libourne,

Considérant la gestion active du patrimoine et la mise en place d'une politique d'énergie pour ces deux entités,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve que la Ville adhère au groupement de commandes relatif à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en sous-Préfecture le
et de la publication, le 23.12.2019
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



En condition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de Libourne